



24 septembre 2020

(20-6496)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: ORDONNANCE (N° 2) DE 2000 SUR LES DESSINS ET
MODÈLES (PAYS PARTIES À LA CONVENTION) (MODIFICATION)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Ordonnance (n° 2) de 2000 sur les dessins et modèles (pays parties à la Convention) (modification)
Objet	Dessins et modèles industriels
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/GBR/20_5586_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/10 , IP/N/1/GBR/D/5 Ordonnance de 2000 sur les dessins et modèles (pays parties à la Convention) (modification) IP/N/1/GBR/1 Ordonnance SI 1994 n° 3219 de 1994 sur les dessins et modèles (pays parties à la Convention) et Ordonnance modificative SI 1995 n° 2988 de 1995 sur les dessins et modèles (pays parties à la Convention)

Brève description du texte juridique notifié	
<p>Cette ordonnance, établie conformément à l'article 13 1) de la Loi de 1949 sur les dessins et modèles enregistrés et en vue de l'exécution des obligations découlant de la Convention internationale pour la protection de la propriété industrielle et de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (y compris l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce), stipule que le Cambodge, les Émirats arabes unis, Fidji, la Grenade, la Guinée équatoriale, les Îles Salomon, Oman, le Panama, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Qatar, la République démocratique populaire lao et Sao Tomé-et-Principe sont des pays parties à la Convention aux fins de l'ensemble des dispositions de la Loi de 1949 sur les dessins et modèles enregistrés.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	14 juillet 2000; Ordonnance (n° 2) de 2000 sur les dessins et modèles (pays parties à la Convention) (modification)
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	19 août 2020
Autres renseignements	<p>http://www.legislation.gov.uk/uksi/2000/1561/made Modifie/remplace: modifie l'Ordonnance de 1994 sur les dessins et modèles (pays parties à la Convention)</p>
Organisme ou autorité responsable	<p>Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni</p> <p>Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni</p> <p>information@ipo.gov.uk</p> <p>0300 300 2000</p> <p>Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000</p>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.